

# Envoi d'échantillons de sang aux fins d'analyse génétique du gène *PRNP* humain

Section des maladies à prions  
Laboratoire national de microbiologie  
Agence de la santé publique du Canada  
1015, rue Arlington Winnipeg, MB R3E 3R2  
Tél. : 204-789-6078  
Courriel : phac.cjd.aspc@canada.ca

Le présent document décrit les exigences concernant la consignation, la collecte et le transport des échantillons destinés au laboratoire, conformément à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) et à la norme CAN-P-4E (ISO/CEI 17025).

## 1. Échantillon

- 1.1 Un total de 15 ml de sang entier recueilli dans des tubes avec anticoagulant est nécessaire pour l'analyse.

**Remarque :** Le sang congelé ou traité au formol ou au formaldéhyde ne convient pas à ce type d'analyse.

## 2. Tube de prélèvement

- 2.1 L'analyse se fait sur du sang entier avec anticoagulant. Les tubes de prélèvement recommandés sont des tubes pour sang entier, soit avec ACD (bouchon jaune pâle), soit avec EDTA (bouchon rose ou lavande).
- 2.2 Le sang doit être expédié dans le tube Vacutainer original et ne doit pas être transvasé dans d'autres types de tubes ou de fioles.

## 3. Étiquetage

- 3.1 Sur l'étiquette du tube doivent figurer la date de prélèvement, le nom du patient et le numéro de référence unique de l'échantillon, renseignements qui doivent concorder avec ceux de la demande associée. Les tubes non étiquetés ne seront pas traités.

#### 4. Documents requis

- 4.1 Formulaire de demande de la Section des maladies à prions dûment rempli.
  - 4.1.1 Accessible dans le Guide des services du Laboratoire national de microbiologie : <https://rcrsp.canada.ca/>.
- 4.2 Formulaire de consentement pour l'analyse génétique dûment rempli.
  - 4.2.1 Accessible à partir du Système canadien de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jacob. Tél. : 888-489-2999 ou téléc. : 613-954-5012.
- 4.3 L'échantillon doit être envoyé avec le formulaire de demande. Le formulaire de consentement peut être envoyé plus tard par télécopieur au Système de surveillance ou par courriel à la Section des maladies à prions à l'adresse suivante : [phac.cjd.aspc@canada.ca](mailto:phac.cjd.aspc@canada.ca).

**Remarque** : L'échantillon ne sera pas traité avant la réception du formulaire de consentement signé.

#### 5. Emballage et expédition

- 5.1 Un échantillon expédié immédiatement après le prélèvement peut être expédié à température ambiante.
- 5.2 Un échantillon entreposé plus de 24 heures avant l'expédition doit être entreposé et expédié à 4 °C.
- 5.3 Une personne certifiée en TMD doit emballer et expédier l'échantillon.
- 5.4 L'échantillon peut être expédié dans n'importe quel emballage de type 1A ou 1B qui respecte les exigences de Transports Canada.
- 5.5 Chaque colis doit être emballé avec soin afin d'empêcher que les tubes de prélèvement se déplacent ou se brisent pendant le transit. Il faut prévoir assez de matériau absorbant dans chaque contenant primaire pour absorber tout le volume de l'échantillon en cas de bris. Insérez tous les documents dans le deuxième contenant rigide.
- 5.6 L'échantillon est désigné de la manière suivante : « UN3373 – substance biologique, catégorie B ». Le colis doit porter l'étiquette UN3373.

- 5.7 Il n'est pas nécessaire de joindre une déclaration de l'expéditeur pour les expéditions de catégorie B. Une liste détaillée du contenu doit être placée dans le contenant d'expédition.
- 5.8 Il est fortement recommandé d'expédier les échantillons au moyen d'un service express du jour au lendemain, du lundi au mercredi seulement. Les échantillons expédiés le jeudi *doivent* être expédiés par une entreprise qui *garantit* la livraison le jour suivant, car le laboratoire n'est pas ouvert la fin de semaine pour recevoir les échantillons. Les échantillons ne doivent pas être expédiés le vendredi, le samedi ou les jours fériés.

**Remarque :** Tous les efforts ont été déployés pour que le protocole décrit ci-dessus respecte les exigences les plus à jour de la réglementation sur le TMD. Ce protocole est revu annuellement. L'expéditeur est tenu de respecter les exigences se rapportant à l'emballage et à l'expédition des échantillons.

- 5.9 **Veillez aviser le Laboratoire national de microbiologie par courriel à l'adresse [phac.cjd.aspc@canada.ca](mailto:phac.cjd.aspc@canada.ca) lorsqu'un échantillon est expédié.**
- 5.10 Expédier à :

Section des maladies à prions  
Laboratoire national de microbiologie  
Agence de la santé publique du Canada  
1015, rue Arlington  
Winnipeg (Manitoba) R3E 3R2  
Tél. : 204-789-6078  
Télé. : 204-789-5009  
Courriel : [phac.cjd.aspc@canada.ca](mailto:phac.cjd.aspc@canada.ca)

## 6. Coordonnées

Chef de section, Section des maladies à prions  
J. David Knox, Ph. D. 204-789-6083  
[David.knox2@canada.ca](mailto:David.knox2@canada.ca)

Superviseure, Unité de diagnostic  
Sharon Simon 204-789-6078  
[sharon.simon@canada.ca](mailto:sharon.simon@canada.ca)

Demandes générales  
Tél. : 204-789-6078  
Télec. : 204-789-5009  
Courriel : [phac.cjd.aspc@canada.ca](mailto:phac.cjd.aspc@canada.ca)

**-FIN-**